



CEEAC

ECCAS

**XVII^{ème} SESSION ORDINAIRE DE LA CONFERENCE DES CHEFS
D'ETAT ET DE GOUVERNEMENT DE LA COMMUNAUTE
ECONOMIQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE CENTRALE**



Par visioconférence, le 30 juillet 2020

COMMUNIQUE FINAL DE LA XVII^{ème} SESSION ORDINAIRE DE LA CONFERENCE DES CHEFS D'ETAT ET DE GOUVERNEMENT DE LA COMMUNAUTE ECONOMIQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE CENTRALE

1. Sur invitation de **Son Excellence Ali BONGO ONDIMBA**, Président de la République Gabonaise, Président en exercice de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC), s'est tenue le 30 juillet 2020 par visioconférence, la XVII^{ème} Session Ordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement.

2. Y ont pris part :

- **Son Excellence Ali BONGO ONDIMBA**, Président de la République Gabonaise, Président en exercice de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEEAC ;
- **Son Excellence Teodoro OBIANG NGUEMA MBASOGO**, Président de la République de Guinée Equatoriale ;
- Le Maréchal du Tchad **IDRISS DEBY ITNO**, Président de la République ;
- **Son Excellence Paul KAGAME**, Président de la République du Rwanda ;
- **Son Excellence Denis SASSOU-N'GUESSO**, Président de la République du Congo ;
- **Son Excellence Faustin Archange TOUADERA**, Président de la République Centrafricaine ;
- **Son Excellence Joao MANUEL GONÇALVES LOURENÇO**, Président de la République d'Angola ;
- **Son Excellence Evaristo do Espirito SANTO CARVALHO**, Président de la République Démocratique de Sao Tomé et Principe ;
- **Son Excellence Félix Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO**, Président de la République Démocratique du Congo ;
- **Son Excellence Chief Dr DION NGUTE**, Premier Ministre, Chef du Gouvernement, représentant **Son Excellence Paul BIYA**, Président de la République du Cameroun ;

- **Monsieur l'Ambassadeur Albert SHINGIRO**, Ministre des Affaires Etrangères, représentant Son Excellence **Évariste NDAYISHIMIYE**, Président de la République du Burundi ;
 - **L'Ambassadeur Ahmad ALLAM-MI**, Secrétaire général de la CEEAC.
3. Les Invités Spéciaux ci-après ont également pris part à la cérémonie d'ouverture :
- **Monsieur Moussa FAKI MAHAMAT**, Président de la Commission de l'Union africaine ;
 - **Monsieur François LOUNCENY FALL**, Représentant Spécial du Secrétaire général des Nations Unies et Chef du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique Centrale (UNOCA).
4. La cérémonie d'ouverture a été marquée par :
- l'allocution du Secrétaire général de la CEEAC,
 - l'allocution du Représentant Spécial du Secrétaire Général des Nations Unies et Chef du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique Centrale (UNOCA),
 - l'allocution du Président de la Commission de l'Union Africaine, et
 - le discours d'ouverture du Président en Exercice de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement.
5. La Conférence a observé une minute de silence en la mémoire de l'ancien Président de la République du Burundi, **Son Excellence Pierre NKURUNZIZA**, décédé le 8 juin 2020, et a reconnu son engagement constant pour l'intégration régionale en Afrique Centrale. Elle a félicité **Son Excellence Evariste NDAYISHIMIYE**, pour sa brillante élection comme Président de la République du Burundi.
6. Abordant les questions inscrites à l'ordre du jour, la Conférence a suivi la présentation du Rapport du Conseil des Ministres et en a pris acte. Elle a donné des directives et orientations appropriées sur certains sujets inscrits à l'ordre du jour.

A. CONCERNANT LA REFORME INSTITUTIONNELLE DE LA CEEAC

7. La Conférence s'est félicitée des avancées dans la mise en œuvre des décisions de la 9^{ème} Session Extraordinaire tenue à Libreville le 18 décembre 2019, relatives à la réforme institutionnelle de la CEEAC.

8. En vue de la poursuite de la mise en œuvre de ladite réforme, la Conférence a :

- a. Pris acte de la ratification par huit Etats membres du Traité révisé de la CEEAC signé le 18 décembre 2019 à Libreville et s'est félicitée de la perspective de son entrée en vigueur prévue le **28 août 2020**, conformément aux dispositions pertinentes dudit Traité révisé.
- b. Félicité tous les Etats membres qui ont ratifié le Traité révisé de la Communauté et encouragé les Etats membres qui ne l'ont pas encore fait à accélérer les procédures en vue de sa ratification.
- c. Félicité les Etats membres qui se sont acquittés de la totalité de leurs arriérés ainsi que ceux qui ont fait l'effort d'apurer les 40% exigés des arriérés de contribution au financement de la Communauté, malgré la conjoncture économique difficile en raison notamment de l'impact de la pandémie de la Covid-19. Elle a encouragé les Etats membres à poursuivre les efforts afin de solder les arriérés selon l'échéancier arrêté par la Décision n° 05/CEEAC/CCEG/IX^E/20 du 19 juin 2020 fixant les modalités de règlement des arriérés de contributions des Etats au financement de la CEEAC.
- d. Arrêté à douze (12) mois au maximum, la période transitoire du personnel actuellement en poste au Secrétariat Général de la CEEAC à partir de l'entrée en fonction de la Commission.
- e. Instruit le Conseil des Ministres de poursuivre l'examen de la grille de rémunération de base du personnel de la Communauté, en vue de vérifier sa soutenabilité financière et sa conformité avec le Statut du personnel adopté le 18 décembre 2019.
- f. Instruit le Président de la Commission de la CEEAC de poursuivre la mise en œuvre de la réforme institutionnelle de la CEEAC, en accélérant la mise en place des autres institutions de la Communauté prévues par le Traité révisé, la révision des textes fondamentaux restants et l'élaboration des textes d'application nécessaires.

9. La Conférence a félicité chaleureusement **Son Excellence Ali BONGO ONDIMBA**, Président de la République Gabonaise, pour avoir conduit avec succès la réforme institutionnelle de la CEEAC.

10. La Conférence a également félicité et remercié l'**Ambassadeur Ahmad ALLAM-MI**, Secrétaire général de la CEEAC, et toute son équipe, pour leur importante contribution à la réussite de la réforme institutionnelle de la CEEAC.

Au titre des mesures individuelles

11. La Conférence a décidé de nommer les personnes ci-après aux postes de Président, Vice-Président et Commissaires de la Commission de la CEEAC :

Intitulé poste	Nom et prénom	Pays
Président de la Commission de la CEEAC	M. Gilberto Da Piedade VERISSIMO	République d'Angola
Vice-président de la Commission de la CEEAC	Mme TATCHOUOP BELOPE Francisca	République de Guinée Equatoriale
Commissaire aux Affaires Politiques, Paix et Sécurité de la Commission de la CEEAC	A désigner !	République du Tchad
Commissaire au Marché Commun, Affaires Economiques, Monétaires et Financières de la Commission de la CEEAC	M. KANIMBA François	République du Rwanda
Commissaire à l'Environnement, Ressources Naturelles, Agriculture et Développement Rural de la Commission de la CEEAC	M. TABUNA Honoré	République du Congo
Commissaire à l'Aménagement du Territoire et Infrastructures de la Commission de la CEEAC	Mme NGAKONO Marie Thérèse Chantal, épouse MFOULA EDJOMO	République du Cameroun
Commissaire à la Promotion du Genre, Développement Humain et Social de la Commission de la CEEAC	A désigner !	République Démocratique du Congo

12. La Conférence a félicité les personnalités nommées et décidé de leur entrée en fonction après leur prestation de serment devant le Président de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement à Libreville. Dès l'entrée en vigueur du Traité révisé, le Secrétaire général assure l'expédition des affaires courantes en attendant l'entrée en fonction de la Commission.

B. AUTRES QUESTIONS

13. La Conférence a décidé d'apporter son soutien à la République du Rwanda en faveur de la candidature du Dr. Emmanuel UGIRASHEBUJA, au poste de Juge à la Cour Internationale de Justice.

Motion de remerciements

14. La Conférence a adressé une motion de remerciements au Président de la République et au Gouvernement de la République Gabonaise.

Décisions

15. La Conférence a adopté, sur proposition du Conseil des Ministres, les Décisions ci-après :

16. Décision N°001/CEEAC/CCEG/XVII/20 fixant et organisant la période transitoire du personnel du Secrétariat général de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale ;

17. Décision N°002CEEAC/CCEG/XVII/20 portant adoption de la Stratégie de prévention et de lutte contre le terrorisme en Afrique centrale ;

18. Décision N°003/CEEAC/CCEG/XVII/20 portant Création de l'Académie Régionale d'Aviation Civile en Afrique Centrale ;

19. Décision N°004/CEEAC/CCEG/XVII/20 portant adoption du statut de l'Académie Régionale d'Aviation Civile en Afrique Centrale ;

20. Décision N°005/CEEAC/CCEG/XVII/20 portant adoption du Plan d'Action Régional de réduction des émissions de CO2 issue de l'aviation internationale en Afrique Centrale ;

21. Décision N°006/CEEAC/CCEG/XVII/20 portant adoption de la Convention pour la prévention et la résolution pacifique des conflits liés à la gestion des ressources en eau partagée de l'Afrique Centrale ;

22. Décision N°007/CEEAC/CCEG/XVII/20 portant adoption des lois types relatives aux Télécommunications, Technologies de l'Information et de la Communication (TIC), à la cybersécurité et du Cadre réglementaire d'interconnexion transfrontalière des Etats membres de la CEEAC ;
23. Décision N°008/CEEAC/CCEG/XVII/20 portant adoption du Plan d'Action Consensuel de Déploiement des Infrastructures de Communications Electroniques de l'Afrique Centrale (PACDICE-AC), du Cadre Institutionnel de sa mise en œuvre et du projet de Renforcement des Capacités en élaboration des projets ;
24. Décision N°009/CEEAC/CCEG/XVII/20 portant adoption de la Politique Genre de la CEEAC et son plan d'action ;
25. Décision N°010/CEEAC/CCEG/XVII/20 portant adoption du Plan d'Action Régional de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC) pour la mise en œuvre de la Résolution 1325 des nations unies et connexes sur Femmes, Paix et Sécurité ;
26. Décision N°011/CEEAC/CCEG/XVII/20 portant adoption de la Stratégie Régionale de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale de riposte à la COVID-19 ;
27. Décision N°012/CEEAC/CCEG/XVII/20 portant adoption de la Déclaration de Brazzaville sur la mise en œuvre du Programme Organisation de l'Aviation Civile Internationale (OACI) d'identification des Voyageurs (TRIP).

C. DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE SESSION ORDINAIRE DE LA CONFERENCE DES CHEFS D'ETAT ET DE GOUVERNEMENT

28. La Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la Communauté a décidé de tenir sa 18^{ème} session ordinaire en novembre 2020 à Libreville en République Gabonaise. A cette occasion, la Présidence en exercice de la Conférence sera transmise à la République du Congo, conformément aux dispositions pertinentes du Traité révisé.

D. CLOTURE

29. La Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement a félicité les Ministres, le Secrétaire général et son équipe, ainsi que tous les Experts des Etats membres qui ont travaillé avec responsabilité et dévouement pour la réussite de leur session.

30. La Conférence a également félicité le Secrétaire général, ses adjoints et le personnel arrivé en fin de mission et les a remerciés pour les services rendus à la Communauté.

31. Les Chefs d'Etat et de Gouvernement ont adressé leurs sincères remerciements aux plus Hautes Autorités et au Gouvernement de la République Gabonaise, pour toutes les dispositions prises en vue de la tenue effective de la session ordinaire de la Conférence.

Fait à Libreville, le 30 juillet 2020



Son Excellence Ali BONGO ONDIMBA

Président de la République Gabonaise,
Président en exercice de la CEEAC

Ambassadeur Ahmad ALLAM-MI

Secrétaire général de la CEEAC